



Habitants
58 850 717

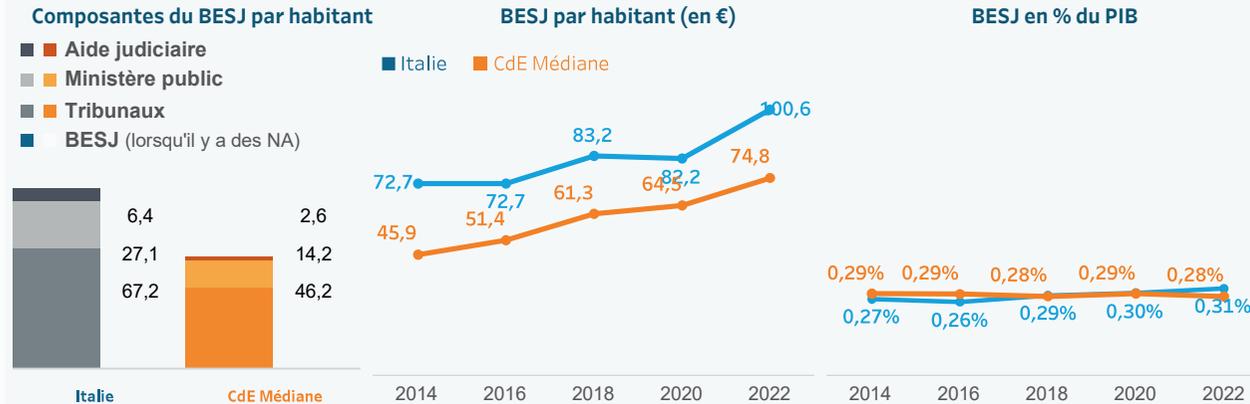


PIB par habitant
32 391 €
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel
33 213 €
CdE Médiane 22 878 €

Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



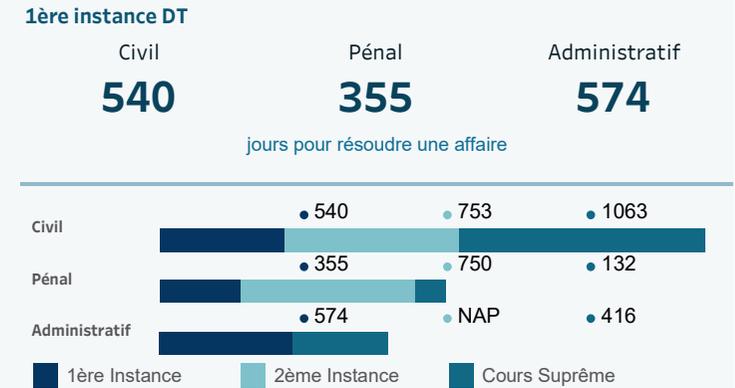
Budget : En 2022, le budget du système judiciaire italien s'élève à 5 921 758 141 €, soit une augmentation de 21,6 % par rapport à 2020. Il représente 100,6 € par habitant, dépassant la médiane du CdE. Le budget constitue 0,31 % du PIB de l'Italie, légèrement au-dessus de la médiane du CdE. Le budget des tribunaux est de 67,2 € par habitant en 2022, contre 53,4 € en 2020. L'aide judiciaire représente 6,3 % du budget total, soit 6,4 € par habitant, au-dessus de la médiane du CdE.

Personnel non-juge : Dans le cadre du Plan national de relance et de résilience (PNRR 2021-2026), le ministère de la Justice a recruté du personnel pour renforcer le "Bureau des Procès (Trial Office)". Cette initiative aide les juges dans des tâches telles que l'étude, la recherche juridique, la rédaction et l'organisation des documents, leur permettant de se concentrer sur des tâches plus complexes.

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : L'Italie a un indice de déploiement des TIC de 6,5 et appartient ainsi au groupe d'États ayant un indice élevé, bien au-dessus de la médiane du CdE. Leur indice des TIC semble le plus fort dans la catégorie "Accès numérique", légèrement supérieur à l'indice total.

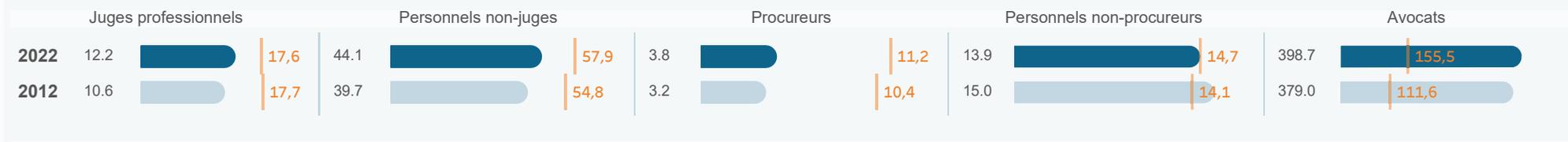
Réforme des procédures civile et pénale : En 2022, le système de justice civile italien a fait l'objet d'une réforme majeure visant à accélérer les procès et à améliorer l'efficacité. Les principales modifications incluent des délais de défense plus courts, la présence obligatoire à la 1ère audience, l'élargissement des modes alternatifs de règlement des différends, des modifications des procédures d'appel, des "procédures simplifiées". En matière de justice pénale, la réforme vise à réduire la durée des procès de 25 % en 5 ans, à numériser les processus, à simplifier les procédures de classement d'affaires et à étendre la compétence du juge unique.

Efficacité - Disposition Time (jours)

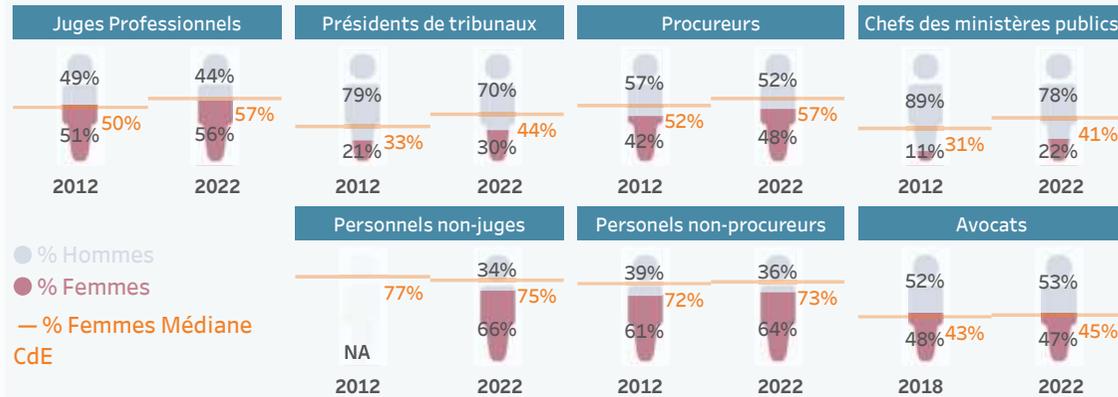


Efficacité : Les tribunaux apparaissent les plus efficaces dans les affaires administratives connaissant un double degré de juridiction. Plus spécifiquement, les affaires pénales de 3ème instance sont le type d'affaires le plus efficace. En revanche, les affaires civiles et commerciales contentieuses de 3ème instance sont les moins efficaces. Les DT ont été améliorés pour tous les types d'affaires et instances par rapport à 2020 et 2018, sauf pour les affaires civiles et commerciales contentieuses de 1ère instance. Cependant, malgré ces évolutions positives, en général, la valeur de DT reste l'une des plus élevées parmi les États membres, notamment en 2ème et 3ème instances. La durée totale (les trois instances considérées ensemble) d'une procédure civile/ commerciale contentieuse est de 2 356 jours, ce qui équivaut à environ 6 ans et demi.

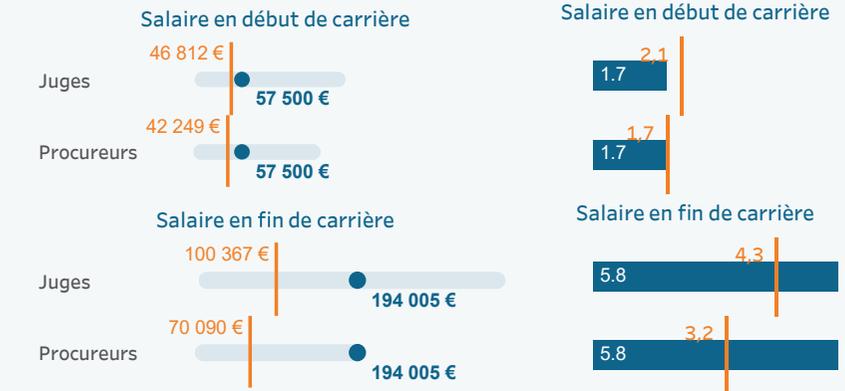
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



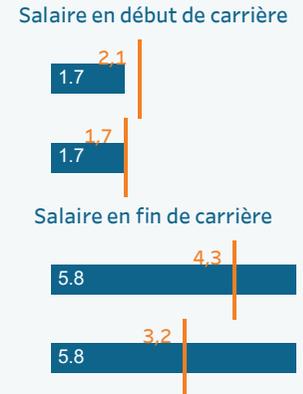
Égalité de genre



Salaires bruts absolus



Ratio avec le salaire moyen brut annuel

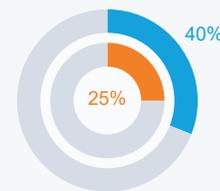


Formation des professionnels de la justice

Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel*

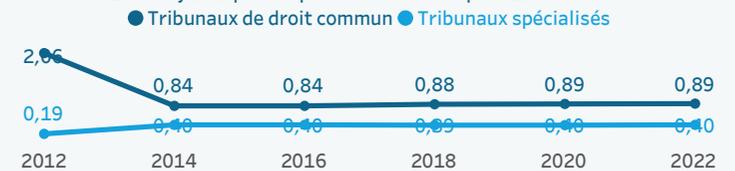


Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

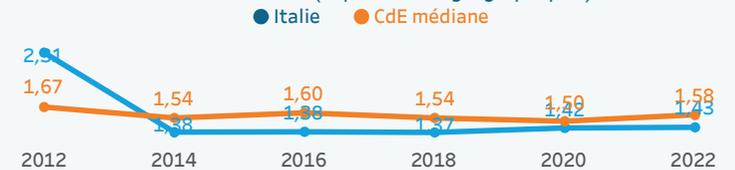


● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● CdE Médiane

Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

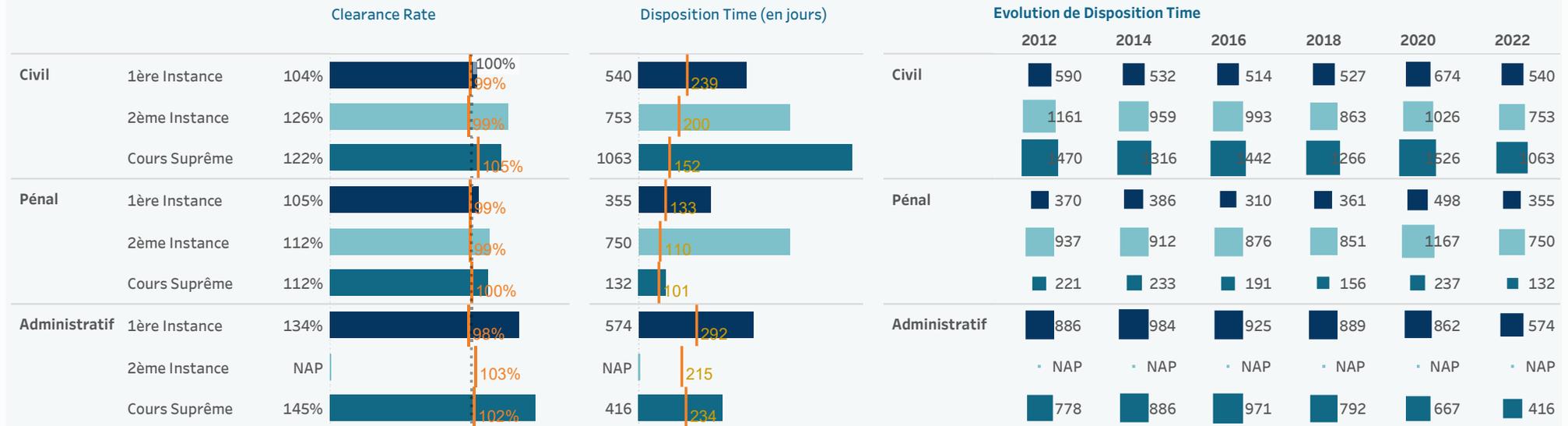
Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) *100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

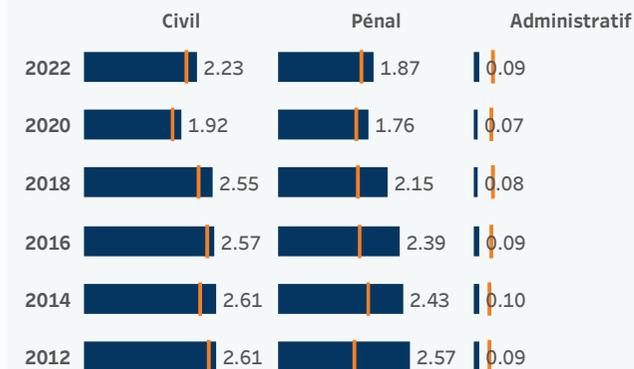
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) *365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

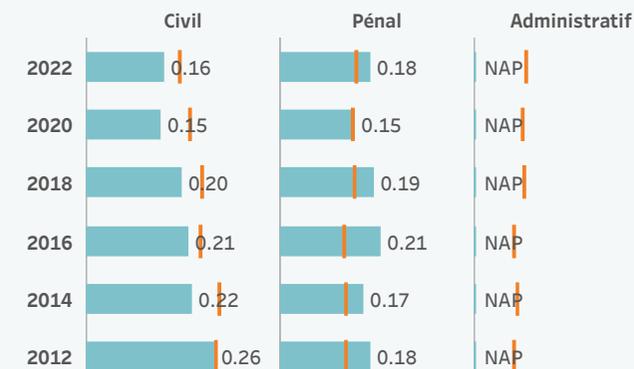


Affaires nouvelles

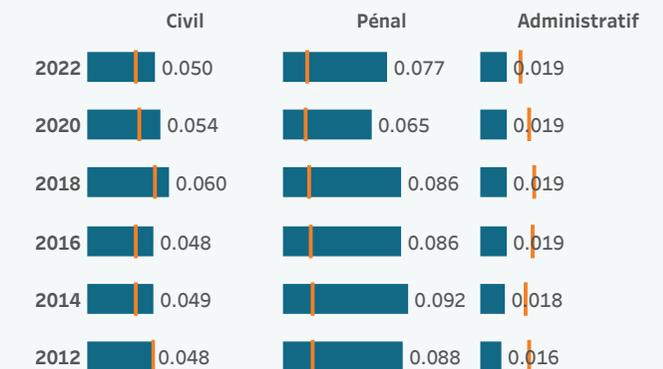
Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants



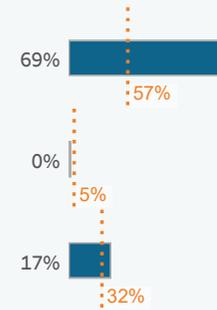
Ministère public

Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur



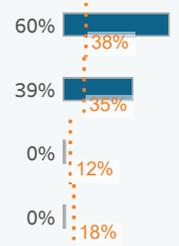
Répartition des affaires traitées en %

- Classées pendant l'année de référence
- Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur
- Affaires portées devant les tribunaux



Répartition des affaires classées en %

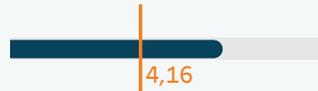
- Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié
- Classées pour absence de constat d'infraction ou situation juridique particulière
- Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité
- Classement pour d'autres raisons



Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Indice de déploiement et d'utilisation des TIC (de 0 à 10)

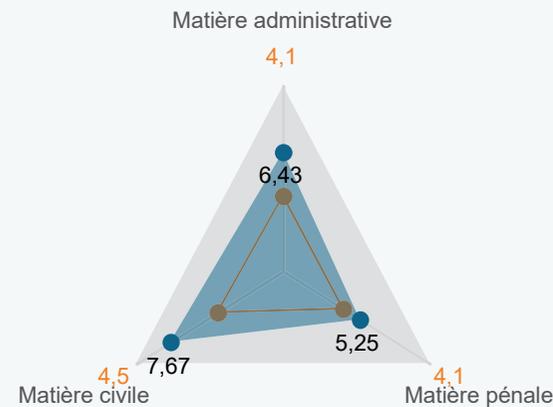
Taux de déploiement total : **6,49**



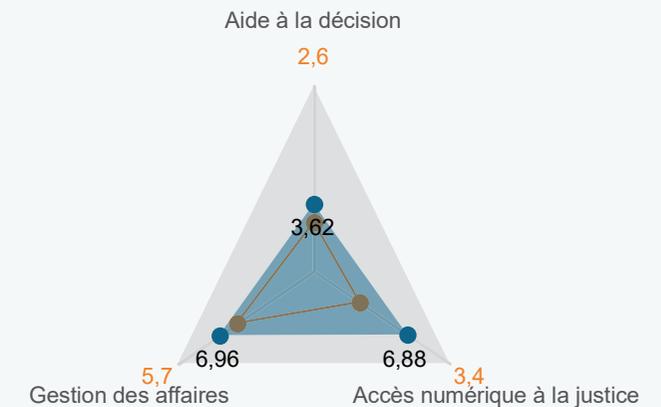
Taux d'utilisation total : **6,05**

(experimental)

Taux de déploiement par domaine (0 à 10)



Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

www.normattiva.it/

Jurisprudence des juridictions supérieures

<https://www.italgiure.giustizia.it>
<https://www.portaledelmassimario.ipzs.it>

Informations sur le système judiciaire

https://www.giustizia.it/giustizia/it/mg_4.page